

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES AUDACIEUSES DU 31 MARS AU 2 AVRIL 2020

1- Conditions d'éligibilité pour participer aux Rencontres Audacieuses

- Peuvent participer tout étudiant ou collectif ou associations d'étudiants
- L'étudiant, le collectif ou l'association doit se doter d'un porteur de projet – obligatoirement étudiant – qui est garant des engagements pris et devient le contact privilégié des organisateurs.
- Le porteur de projet doit compléter l'appel à candidature et renvoyer les documents demandés avant le **13 janvier 2020**.
- Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.
- Seuls les projets retenus par le comité de sélection, seront présentés lors des Rencontres Audacieuses.

2- Engagement du porteur de projet

- Le porteur de projet s'engage à être présent à la réunion de préparation des Rencontres Audacieuses à laquelle il sera convié.
- Après accord, le porteur de projet s'engage à respecter les horaires et les lieux de programmation qui lui seront indiqués et qui figureront sur le programme de la manifestation.
- Le porteur de projet s'engage à faire compléter le formulaire de droit à l'image à tous les participants.

3- Engagement de l'université et du Crous d'Orléans-Tours

- L'université de Tours et le Crous d'Orléans-Tours vous accompagneront aux niveaux techniques et organisationnels.
- L'université de Tours et le Crous d'Orléans-Tours s'engagent à communiquer sur les Rencontres Audacieuses. Les images, les photographies, les vidéos que vous aurez proposées pourront être utilisées à cette fin.
- Les Rencontres Audacieuses sont proposées gratuitement et en accès libre sur les campus.

4- Contraintes techniques

- Les spectacles et les concerts : une fiche technique du projet doit être transmise impérativement au service culturel avec l'appel à candidature. Celle-ci permettra de valider les aspects techniques du projet.
- Pour toutes expositions, les pièces présentées doivent être prêtes à exposer : encadrements, systèmes d'accrochages solide... Le nombre de pièces exposées sera défini en fonction de la configuration du lieu

Fait à Le
Signature du responsable du projet précédé de la mention « Lu et approuvé ».

Signature

CHACUNE DE CES PIÈCES SERA À JOINDRE AU SERVICE CULTUREL

- FICHE D'INSCRIPTION • PIÈCES COMPLÉMENTAIRES (PHOTOS, AUDIO, CROQUIS)
- FICHE TECHNIQUE • FORMULAIRE DROIT À L'IMAGE • RÈGLEMENT DATÉ ET SIGNÉ
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE ÉTUDIANTE • TEXTE DE PRÉSENTATION (500 SIGNES)

**ANAËLLE CORBILLON, CHARGÉE DES RENCONTRES AUDACIEUSES
SERVICE CULTUREL - 3 RUE DES TANNEURS, 37000 TOURS - BUREAU 109A
02.47.36.66.74**

**ANAELLE.CORBILLON@UNIV-TOURS.FR
EN CAS DE QUESTIONS, N'HÉSITÉS PAS !**

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

MEMBRES DU PROJET :

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

J'autorise

Je n'autorise pas

L'université de Tours, par le biais de son Président ou de son représentant,
60 rue du Plat d'Étain – BP12050 – 37020 TOURS cedex 1,

Le Crous d'Orléans-Tours, par le biais de son Directeur général ou de son représentant,
17 avenue Dauphine – 47072 Orléans,

À me filmer ou me photographier (ou à me faire filmer ou photographier) dans le cadre suivant (expliquer le contexte de la prise d'image) :

Date et lieu :

Evènement :

En vue d'une diffusion sur tout support et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour, tels que notamment :

- Supports papiers (plaquettes, affiche, brochure...), informatiques, audiovisuels et numériques ;
- Internet (incluant notamment site web, intranet, blogs, réseaux sociaux) et plus généralement tous moyens de communication électronique ;
- Expositions et projections publiques.

Ces supports pourront être utilisés par l'université de Tours, intégralement ou par extraits, dans le cadre de ses actions d'information, de communication et de valorisation de ses activités culturelles, de recherche et de formation, auprès de tous types de public. Ces supports pourront notamment faire l'objet de diffusion et de représentation lors d'évènements scientifiques, culturels ou encore artistiques. Ils pourront être utilisés à des fins d'exploitation commerciale.

Cette autorisation est valable pour une durée de 30 ans et concédée pour le monde entier.

Elle est accordée à titre gratuit.

Il est entendu que la présente autorisation est consentie sous réserve que la publication et la diffusion de mon image ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation.

Fait en 1 exemplaire à, le

Signature